

MANIFESTE

Agressions sexuelles incestueuses

« Quiconque se tait et ferme les yeux est coupable de complicité et de non-assistance à personne en danger »

Au nom d'une conception de la famille que nous refusons parce qu'elle maintient le secret sur les agressions sexuelles incestueuses, Femmes devenues mères, nous témoignons de l'injustice que nous vivons conjointement avec nos enfants.

La gravité des dénis de justice en France concernant les enfants victimes de sévices sexuels incestueux a été dénoncée lors de la Commission des Droits de l'Homme qui s'est tenue à Genève en mars 2003. Rapporteur des Nations Unies, M. Juan Miguel Petit indique au sujet de la France que :

" de nombreuses personnes ayant une responsabilité dans la protection des droits de l'enfant, en particulier dans le système judiciaire, continuent de nier l'existence et l'ampleur de ce phénomène ".

Investigations bâclées voire viciées, évaluations et expertises menées par des "spécialistes" inexpérimentés voire compromis, camouflage voire disparition des dossiers et des signalements judiciaires, refus de prendre en considération la parole des enfants victimes d'agressions sexuelles incestueuses voire dénaturaison des faits, refus délibéré de diligenter des enquêtes policières entraînant des jugements contraires à toute éthique...

Nos enfants victimes d'agressions sexuelles incestueuses, dont la parole est bafouée, sont sacrifiés et portent en eux le poids écrasant d'une souffrance toujours tue, jamais reconnue tandis que les pères-agresseurs sexuels incestueux non condamnés perpétuent leurs crimes en toute impunité.

En qualité de représentantes légales, nous sommes niées dans notre fonction maternelle et protectrice, accusées d'allégations mensongères et de manipulations, convoquées sans cesse devant les tribunaux correctionnels, privées abusivement de l'autorité parentale pour nous empêcher de nous constituer partie civile, condamnées voire emprisonnées abusivement avec des peines de prison ferme ou de sursis avec mise à l'épreuve, menacées voire privées de nos enfants placés voire remis à leurs pères-agresseurs sexuels incestueux

Au nom des mères d'aujourd'hui et de demain, nous dénonçons la torture psychologique et physique infligée à nos enfants et à nous-mêmes par l'État français.

ASSOCIATION INTERNATIONAL CHILDREN WELFARE-COLLECTIF DES MÈRES

ICW- Collectif
des Mères

BP 89 - 75622 Paris Cedex 13

Mobile : 06 62 14 35 64 - Email : icw-collectifdesmeres@wanadoo.fr

Site Web : (en cours de création) se référer à <http://www.google.fr/>

C'est pourquoi nous demandons immédiatement :

- **Le strict respect de la Convention des Droits de l'Enfant** par l'État français, ses institutions, ses collectivités et toutes les personnes intervenant en matière de justice, de santé, d'éducation et de police
- **La suspension de toute obligation de rencontre entre l'enfant et le père-agresseur** sexuel incestueux en vertu du **principe de précaution**, ceci dès les premières confidences et durant toute l'instruction judiciaire afin d'éliminer l'emprise et les pressions de ce dernier
- **Le retour auprès de leurs mères** des enfants victimes d'agressions sexuelles incestueuses, jusque-là confiés à leurs pères-agresseurs sexuels incestueux ou placés en foyer d'accueil
- **L'arrêt et l'annulation des poursuites pénales contre les mères** qui défendent les droits de leurs enfants victimes d'agressions sexuelles incestueuses (condamnations à des peines de prison avec frais et dépens, retrait des enfants et de l'autorité parentale...)
- **La condamnation pénale des pères-agresseurs sexuels incestueux** et la condamnation des agressions sexuelles incestueuses en les qualifiant de crime contre l'humanité
- **La réparation des persécutions judiciaires** commises par l'État français en indemnisant financièrement les enfants victimes d'agressions sexuelles incestueuses et leurs mères précarisées
- **La réforme de la procédure de non-présentation d'enfant** (articles 227-5 et 227-29 du code pénal)
- **La création de structures régionales d'accueil** composées de psychologues et de médecins pour soutenir les enfants traumatisés et leurs mères fragilisées, et la multiplication de **centres régionaux pluridisciplinaires pour recueillir la parole de l'enfant victime** d'agressions sexuelles incestueuses
- **L'obligation de formation des équipes pluridisciplinaires** avant leur intervention dans les procédures d'instruction (assistants et enquêteurs sociaux, avocats, magistrats, médecins, policiers, psychologues...)
- **La création d'un observatoire indépendant** composé d'instances internationales pour évaluer les pratiques de l'État français et de sa justice vis-à-vis des enfants victimes d'agressions sexuelles incestueuses et des mères qui défendent leurs droits
- Le vote d'une loi relative à **l'inceste et à la défense des droits des enfants victimes d'agressions sexuelles incestueuses**
- Le lancement d'une **campagne nationale contre les agressions sexuelles incestueuses** et la pédocriminalité

Le silence est rompu.

" Je signe pour soutenir l'action légitime menée par l'Association ICW-Collectif des Mères, déclarée le 29 Mars 2001 et parue au Journal Officiel le 21 Avril 2001, qui défend les droits à l'intégrité physique et morale des enfants victimes d'agressions sexuelles incestueuses "

Nom et Prénom	Adresse	Signature

Afin de permettre au plus grand nombre de personnes de soutenir notre combat, l'adhésion annuelle est fixée à 1 Euro et doit être adressée à l'association, les dons sont acceptés.